



Problème avec abonnement internet

Par **aumapana**, le **11/07/2008** à **11:38**

Voici plus d'un an maintenant, nous avons été sollicité par un fournisseur internet par téléphone. Et bien malgré nous, nous nous sommes retrouvés abonnés chez ce fournisseur. -Nous nous sommes rétractés dans le délai légal, nous avons reçu un courrier le confirmant. -Nous avons renvoyé le matériel, et malgré tout cela nous avons reçu des factures, notamment plusieurs de zéro euros.

Après de multiples appels téléphoniques, de courriers en recommandés, nous nous sommes retrouvés face à une société de recouvrement.

Au mois de mars de cette année nous avons reçu une lettre de ce fournisseur s'excusant de leur erreur et des problèmes occasionnés.

Nous pensions le dossier définitivement clos, et là la semaine dernière nouveau courrier de la société de recouvrement pour réouverture du dossier et menace de saisie sur salaire. Nous faisons appel à vos services pour avoir de l'aide sur la façon de procéder pour définitivement mettre un terme à ce chapitre.

Pouvons-nous porter plainte, auprès de qui, envers qui et comment?

Merci de votre aide.

Aumapana

Par **Biolay**, le **12/07/2008** à **19:06**

Bonjour,

Vous pouvez vous adresser au médiateur des télécommunications ou assigner votre fournisseur devant la juridiction de proximité pour obtenir l'indemnisation du préjudice qui vous a été causé. Un avocat spécialisé dans le droit de la consommation saura utilement vous conseiller.

Par **JamesEraser**, le **15/07/2008** à **21:17**

[citation]Au mois de mars de cette année nous avons reçu une lettre de ce fournisseur s'excusant de leur erreur et des problèmes occasionnés.

Nous pensions le dossier définitivement clos, et là la semaine dernière nouveau courrier de la société de recouvrement pour réouverture du dossier et menace de saisie sur salaire[/citation]
Une solution qui a fait ses preuves pour un de mes amis (c'est vrai que j'ai pris le combiné à sa place !).

Le FAI reconnaissant son erreur (par écrit) et relançant la société de recouvrement. Je vous invite à le contacter et de le menacer d'une plainte pour **tentative d'extorsion de fond** à son encontre.

Je ne doute pas, à l'exposé des pièces que vous détenez, que le service juridique du FAI va mettre fin à cette pratique abusive.

[citation]Nous avons renvoyé le matériel[/citation]

Avez vous procédé à un suivi postal ou AR dans l'envoi ? Histoire de couper l'herbe sous les pieds du FAI...?

Experatooment

PS : Si l'opératrice s'énerve, c'est normal.

Par **Jaouen**, le **19/07/2008** à **08:58**

Deux adresses qui pourront peut-être vous aider :

lesdecusducable@sosinternautes.org

Misericable@sosinternautes.org

La première association semble avoir une certaine expérience dans le domaine ayant dénoncé à la DGCCRF (direction générale de la consommation , de la concurrence et de répression des fraudes) les agissements du câblo-opérateur numéricâble et déposé nombreuses plaintes contre ce dernier . Si dans votre cas , il s'agit d'un autre opérateur , les démarches à suivre sont probalement identiques et proches de celles indiquées par le superviseur de ce forum (qui a eu la gentillesse de vous répondre , vous en avez de la chance) . Essayez toutefois de voir sur le net s'il n'existe pas une association genre celles que je cite plus haut qui s'est constituée pour contrer les agissements comminatoires de votre fournisseur internet (à plusieurs on est plus fort notamment lorsqu'il s'agit de porter plaintes , 500 personnes ont plus de poids qu'une seule dans son coin) .

Bien à vous .

Salutations .